

# Adhérer au prélèvement mensuel de vos factures d'eau et d'assainissement

Gérer au mieux votre budget grâce à la mensualisation. Simple, rapide et sans surprise !

## Quels sont les avantages de passer au prélèvement mensuel ?

- ✓ Maitriser votre budget ;
- ✓ Éviter les oublis et les frais de retard ;
- ✓ Lisser vos dépenses.

## Comment fonctionne la mensualisation ?

Pendant 10 mois, vous payez une somme fixe. Il s'agit d'une provision.

Lors de l'émission de votre facture annuelle, si :

**Vous avez trop payé**

Remboursement du trop perçu

**Vous n'avez pas assez payé**

Régularisation sur 1 ou 2 mensualités

*Le nouvel échéancier sera calculé pour l'année suivante en tenant compte de vos nouvelles données de consommations.*




## Quel sera le montant de ma mensualité ?

Elle se base sur votre consommation antérieure ou sur la composition de votre foyer.

*En moyenne, comptez 20€ par personne et par mois.*

**Bon à savoir :**  
Vous pouvez moduler cette mensualité comme vous le souhaitez.

## Comment mettre en place la mensualisation de mes factures ?

- 1 Rendez-vous sur l'Agence en Ligne : [ael.eaudazur.com](http://ael.eaudazur.com) ;
  - 2 Connectez-vous à votre compte en ligne ;
  - 3 Cliquez ensuite sur le bouton  « Mes services » dans le menu à gauche ;
  - 4 Dans la rubrique « Mensualisation » cliquez sur le bouton « Souscrire » ;
  - 5 Renseignez les informations demandées et joignez un RIB à votre demande.
- ✓ Vous recevrez un **mail de confirmation** lors de la mensualisation avec votre échéancier.

## Vous n'avez pas encore de compte sur l'Agence en Ligne ?

- 1 Rendez-vous sur l'Agence en Ligne : [ael.eaudazur.com](http://ael.eaudazur.com) ;
  - 2 Cliquez sur « Créer mon compte » puis complétez les informations et validez ;
  - 3 Vous allez recevoir un **mail de confirmation**, cliquez sur le lien présent dans ce mail ;
- ✓ Félicitations, votre compte est créé !

